



Grenoble le 20 Mars 2020.

Madame, Monsieur,

Dans cette période bien compliquée et très particulière, nous installons progressivement de nouvelles formes de travail pour assurer, du mieux possible, la continuité pédagogique des apprentissages de vos enfants. Tout le travail proposé passe désormais par notre espace numérique de travail : Ecole Directe. Les élèves connaissent cette interface qui leur est familière.

Quelques ajustements de procédures sont encore nécessaires pour optimiser cette proposition. Nous essayons, comme les élèves, de prendre nos marques sur l'utilisation de ces nouveaux outils nécessaires, notamment les audioconférences ou les vidéoconférences. Nous savons les difficultés de chacun et nous connaissons les limites de cette proposition. Nous savons compter sur la détermination et l'engagement de nos équipes enseignantes et du personnel de l'établissement pour relever les défis d'adaptations nécessaires à cette période.

Néanmoins, certaines dérives commencent déjà, à s'installer. En effet, lors d'une première visioconférence, dans une classe, un (ou plusieurs) élève a réalisé une capture vidéo d'une enseignante. Cette capture vidéo a été diffusée sur les réseaux sociaux. Nous vous informons que le règlement intérieur de l'établissement s'applique pour tout ce qui concerne les réseaux sociaux, en cette période de « télétravail pédagogique » à la maison.

Sachez que nous serons intransigeants avec ces agissements qui portent atteinte à la personne et à son intégrité et qui remettent en cause la qualité de notre suivi. Des sanctions lourdes internes à l'établissement seront données pouvant aller, jusqu'à l'exclusion provisoire, voire en cas extrême, la convocation d'un conseil de discipline et exclusion définitive de l'établissement. De plus, les enseignants concernés se réservent le droit de porter plainte avec l'appui de la Direction de l'établissement

Nous comptons sur vous pour installer ou réinstaller avec votre enfant les règles qui s'imposent en matière de gestion des données personnelles sur internet. Nous vous rappelons, à titre indicatif, que ces infractions relèvent du pénal.

Ne rajoutons pas aux difficultés actuelles des dérives dont nous pouvons allègrement nous passer mais concentrons-nous ensemble, sur l'avenir de nos élèves et de vos enfants en leur assurant une continuité pédagogique que nous souhaitons la plus adaptée.

Soyez encore, ici, assurés de notre plein dévouement aux services des jeunes qui nous sont confiés.

Bien cordialement

D. Tissot
Chef d'Etablissement.